



Bulletin Radar d'août 2025

But du Bulletin Radar

Le Bulletin Radar présente une évaluation et une compilation des informations sur la situation internationale et sur la propagation des principales épizooties et maladies animales importantes pour la Suisse. Ces informations permettent de détecter et de communiquer de manière précoce les risques potentiels pour la Suisse. Le Bulletin Radar paraît chaque mois.

Remarque: en cas d'épisode d'épizootie menaçant ou déclaré en Suisse, ce sont les modes de communication de la Gestion des événements au sein du Service vétérinaire suisse qui s'appliquent.

Sources externes : [OMSA](#), [OMSA-Wahis](#), [ADIS](#), [PAFF Committee](#), [EFSA](#), [FLI](#), [FAO](#), [ProMED](#), [aho](#), [DISCONTTOOLS](#), [MediSYS](#), [Healthmap](#), [FAO - EMPRES-i](#).

Définition des symboles :

-  Le risque que l'épizootie / la maladie animale apparaisse en Suisse est important. Des mesures concrètes sont prises en fonction de la situation pour protéger le cheptel suisse.
-  Le risque que l'épizootie / la maladie animale apparaisse en Suisse est modéré. Une attention accrue est de mise. Des mesures sont prises en fonction de la situation pour protéger le cheptel suisse.
-  Le risque que l'épizootie / la maladie animale apparaisse en Suisse est faible. Mais la situation est marquante et doit être surveillée. Il n'est toutefois pas encore nécessaire de prendre des mesures pour protéger le cheptel suisse.
-  L'épizootie / la maladie animale a déjà atteint la Suisse.

Lien vers les éditions du Bulletin Radar des [mois précédents](#)

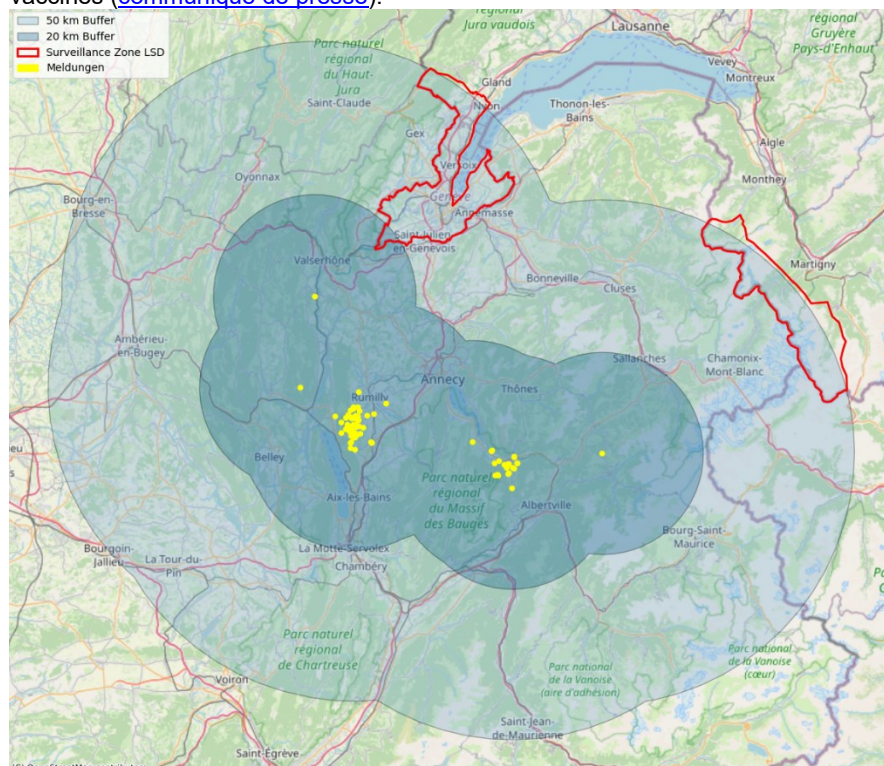
2 m.	1 m.	Actual	Contributions principales	
			DNC	Dermatose nodulaire contagieuse, DNC (<i>Lumpy skin disease</i> , LSD) : foyers en Italie et en France .
			PPA	Peste porcine africaine (PPA) : situation en Europe .
			HPAI	Influenza aviaire hautement pathogène (HPAI) : situation en Europe .
			BT	Maladie de la langue bleue (bluetongue ou BT) : foyers en Europe . (L'évaluation des feux de circulation se base désormais sur les sérotypes qui ne sont pas encore présents en Suisse).
			WNF	Fièvre du Nil occidental (West Nile Fever, WNF) : situation en Europe .
			CVC	Clavelée et variole caprine (CVC) : foyers en Bulgarie , en Roumanie et en Grèce .
			FA	Fièvre aphteuse (FA) : foyers en Turquie , en Israël et en Égypte .
			EHD	Maladie hémorragique épizootique (EHD) : pas de nouveaux foyers en France.
			PPR	Peste des petits ruminants (PPR) : pas de nouveaux foyers en Albanie et au Kosovo.
			AIE	Anémie infectieuse des équidés (AIE) : un cas en Allemagne .
			Petit coléoptère de la ruche	Petit coléoptère de la ruche : aucun cas signalé en Italie.
Notifications à ADIS d'épizooties hautement contagieuses effectuées ces dernières semaines				
Examens d'exclusion effectués à l'égard des épizooties hautement contagieuses en Suisse				
Programme de détection précoce de la PPA chez les sangliers en Suisse				

La DNC est réapparue en Europe fin juin 2025 ; en août 2025, le nombre de cas a diminué dans les zones touchées en Italie et en France. Les deux pays mettent en œuvre les mesures prévues par l'UE.

La **France** a signalé 26 foyers dans les départements de la Savoie, de la Haute-Savoie et de l'Ain au cours de la période sous revue. Après 2 semaines sans nouveau foyer recensé en France, un deuxième foyer de DNC a été confirmé samedi 6 septembre dans le département de l'Ain dans un groupe de 5 animaux non vaccinés ([communiqué de presse](#)). À l'heure actuelle, on compte au total 78 foyers depuis juin 2025 ([ADIS](#), 8 septembre 2025). La majorité des foyers sont apparus dans les 2 clusters autour des communes d'Entrelacs, en Savoie, et de Faverges, en Haute-Savoie (voir carte DNC). Les 2 dernier foyers dans l'Ain ont entraîné un élargissement des zones réglementées au nord. Une campagne de vaccination limitée aux zones réglementées (zone de protection et zone de surveillance) a débuté en France le 18 juillet 2025 ([communiqué de presse](#)) afin d'endiguer l'épizootie. Fin août 2025, 90 % du cheptel bovin des zones réglementées avait été vacciné ([communiqué de presse](#)). En Suisse, les zones de surveillance de 50 km autour des foyers français s'étendent sur le canton de Genève ainsi que sur des communes limitrophes des cantons de Vaud et du Valais ([OSAV](#)).

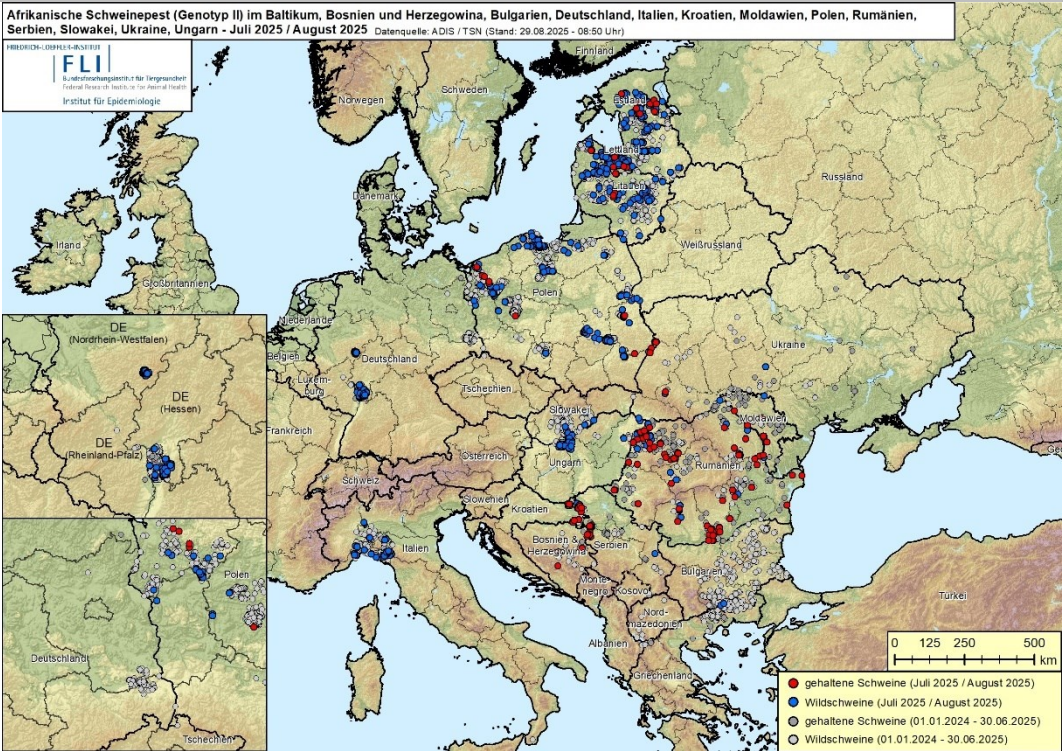
L'Italie a signalé 8 autres foyers en Sardaigne au cours de la période sous revue ; depuis juin 2025, 55 foyers ont été constatés au total ([BENV](#), 01.09.2025). À l'exception de 2 foyers isolés dans les communes de Padru, au nord-est, et de Cuglieri, à l'ouest, les foyers se concentrent dans le centre de l'île. Depuis l'entrée en vigueur des mesures de protection de l'UE le 27 juin 2025, il est interdit de déplacer des bovins de toute la Sardaigne vers l'Italie continentale ou vers d'autres pays. La campagne de vaccination en cours dans toute l'île (lancée le 23 juillet 2025) a permis jusqu'à présent d'immuniser complètement 41 % du cheptel bovin ([communiqué de presse](#)). Pour contrer le risque de propagation de la DNC depuis la France, une campagne de vaccination a débuté le 1^{er} août 2025 dans le Val d'Aoste ([communiqué de presse](#)). Jusqu'à la mi-août 2025, 14 000 animaux y ont été vaccinés ([communiqué de presse](#)).

Situation



Carte DNC : répartition des foyers de DNC en France depuis le 20 juin 2025 (source : OSAV avec les [données ADIS](#), 8 septembre 2025)

Maladie	Dermatose nodulaire contagieuse, DNC (<i>Lumpy Skin Disease, LSD</i>)	
Commentaire	La DNC est une maladie virale hautement contagieuse qui touche les bovins, les buffles, les bisons et les zébus. Elle se manifeste par une forte fièvre et des lésions cutanées nodulaires, des œdèmes et une détérioration de l'état général des animaux. La maladie a des conséquences économiques importantes puisqu'elle entraîne une baisse de la production laitière, une perte de poids, des restrictions commerciales et parfois des pertes d'animaux. La transmission se fait mécaniquement par des arthropodes hématophages comme les moustiques, les mouches d'étable ou les tiques, mais il n'y a pas de multiplication du virus dans le vecteur. En France, l'épidémie s'est propagée vers le nord (département de l'Ain) depuis le mois dernier, entraînant un déplacement des zones réglementées. Si le nombre de foyers a diminué au cours de la période sous revue, les 2 dernières notifications indiquent que le virus continue de circuler. La campagne de vaccination mise en place rapidement, associée aux mesures de lutte strictes restent essentielles pour endiguer la propagation du virus. Selon les experts italiens, l'arrivée de l'épizootie en Sardaigne pourrait s'expliquer par les vents provenant des régions d'Afrique du Nord où la DNC est endémique (foyer en Tunisie en janvier 2025, WAHIS). Selon un communiqué de presse de la région de Sardaigne, le virus a été génétiquement attribué à l'Afrique subsaharienne. La transmission mécanique par différents vecteurs favorise une propagation locale rapide de la maladie. La propagation de la DNC sur de longues distances est souvent liée au transport de bovins infectés par le virus de la DNC sans que l'infection ait été identifiée. Aucune information n'est encore disponible sur la source d'entrée de la maladie en France.	
Conséquences pour la Suisse   	La DNC est classée épizootie hautement contagieuse en Suisse. Le risque d'introduire la maladie en Suisse est élevé. Elle n'y a jamais été détectée à ce jour. En raison de sa proximité géographique avec le foyer d'infection en France, le canton de Genève ainsi que des parties des cantons de Vaud et du Valais sont inclus dans la zone de surveillance – les zones actuellement définies apparaissent sur la page DNC du site internet de l'OSAV. L'OSAV a défini les mesures de prévention contre la DNC dans une ordonnance urgente (ordonnance de l'OSAV). De plus, les détenteurs d'animaux doivent redoubler de vigilance afin de dépister les signes cliniques précoces de l'épizootie : fièvre, apathie, baisse de la production laitière, perte d'appétit et lésions cutanées. En cas de suspicion de DNC, les détenteurs d'animaux doivent immédiatement faire appel à leur vétérinaire de troupeau. D'entente avec le vétérinaire cantonal, un examen d'exclusion de la DNC peut être réalisé en cas de symptômes peu clairs (Fiche thématique sur l'examen d'exclusion de la DNC). Pour les détenteurs d'animaux, les mesures préventives les plus importantes sont le respect strict des mesures de biosécurité et la meilleure protection possible des animaux contre les vecteurs. L'OSAV fournit des informations sur les dispositions en vigueur concernant les échanges avec l'UE sur la page Mesures de protection de son site internet. Ces informations sont mises à jour au moins une fois par semaine. Les informations les plus importantes concernant l'épizootie sont également disponibles sur le site internet de l'OSAV.	
Informations complémentaires	WOAH, flyer FAO, EFSA, Guide pratique pour la lutte contre la DNC en France	



Carte PPA : cas de PPA chez des sangliers et des porcs domestiques notifiés à ADIS et à l'OMSA du 1^{er} janvier 2024 au 29 août 2025. Les zones de restriction définies actuellement dans les pays de l'UE touchés figurent [ici](#).

Porcs domestiques

Situation

Le nombre total de foyers de porcs domestiques en Europe reste important (tableau PPA). Au cours de la période sous revue, la plupart des foyers ont été signalés en **Roumanie** (62, mois précédent : 53), uniquement dans de petites exploitations. En Europe de l'Est et dans les Balkans, la plupart des foyers sont aussi apparus dans de petites exploitations (voir tableau PPA), à l'exception d'une grande exploitation de 4500 animaux dans l'ouest de la Pologne. D'autres foyers ont été signalés dans les pays baltes, en Croatie et en Ukraine (détails - voir tableau PPA).

Sangliers

En Europe, le nombre de cas de PPA chez les sangliers a nettement diminué au cours de la période sous revue par rapport au mois précédent (tableau PPA – il faut toutefois s'attendre à des notifications tardives, état au 29 août 2025). Ce mois-ci encore, la majeure partie des cas ont été signalés en **Pologne** (147) et en **Allemagne** (89). En **Lettonie**, le nombre de cas chez des sangliers est resté élevé (75). L'**Estonie** (50) et la **Serbie** (23) enregistrent des hausses significatives du nombre de cas par rapport aux mois précédents, tandis que le nombre de cas en **Lituanie** (23) a tendance à diminuer, tout comme en **Hongrie** (18).

En **Italie**, le nombre de cas a très nettement diminué, il faut peut-être encore s'attendre à des notifications tardives (5, mois précédent : 85). Tous les cas sont à nouveau apparus dans le nord du pays (figure PPA ; Ligurie : 3, Piémont : 1, Toscane : 1). Contrairement aux mois précédents, la plupart des cas recensés en **Allemagne** au cours de la période sous revue ne provenaient plus de Hesse, mais de Rhénanie-du-Nord-Westphalie, le nombre de cas détectés dans ce cluster ayant presque doublé (71, mois précédent : 36). En revanche, le nombre de cas mis en évidence dans le cluster de Hesse a diminué (19, mois précédent : 37), et aucun cas n'a été signalé dans les Länder limitrophes du Bade-Wurtemberg et de la Rhénanie-Palatinat. Les autres cas diagnostiqués chez des sangliers dans les différents pays européens figurent dans le tableau PPA.

Tableau PPA : nombre de foyers ou de cas de PPA chez des porcs domestiques (en rouge) et des sangliers (en bleu) annoncés à ADIS et à TSN entre le 1^{er} juin et le 31 août 2025. Les chiffres pour les porcs domestiques se rapportent à des exploitations, ceux pour les sangliers, à des animaux individuels. Source: [ADIS](#) ou [TSIS](#).

	Juin 25		Juillet 25		Août 25	
Albanie	0	0	0	0	0	0
Bosnie et Herzégovine	0	2	5	0	5	0
Bulgarie	0	0	0	4	0	0
Allemagne	0	117	0	78	0	89
Estonie	1	4	4	28	5	50
Grèce	2	0	0	0	0	0
Italie (avec la Sardaigne)	0	25	0	85	0	5
Kosovo	0	0	0	0	0	0
Croatie	0	1	13	6	2	3
Lettonie	0	29	2	94	4	75
Lituanie	0	57	3	26	2	23
Moldava	1	9	3	2	7	1
Monténégro	0	0	0	0	0	0
Macédoine du Nord	0	0	0	0	0	0
Pologne	2	257	6	252	7	147
Roumanie	23	16	53	10	62	10
Suède	0	0	0	0	0	0
Serbie	2	0	61	19	21	23
Slovaquie	0	14	0	8	0	0
Tchéquie	0	1	0	0	0	0
Ukraine	0	1	1	3	1	7
Hongrie	0	60	0	40	0	18
Total	31	593	151	655	116	451

Commentaire

Porcs domestiques

Le nombre de foyers a légèrement diminué par rapport au mois précédent, mais reste important. Cela correspond à l'évolution saisonnière des années précédentes.

Pour l'**Allemagne**, le fait qu'il n'y ait pas eu de foyer chez les porcs depuis novembre 2024 est positif.

Autre point positif : aucun autre foyer n'a été signalé chez les porcs en **Italie** depuis janvier 2025.

Sangliers

Au cours de la période sous revue, la situation a connu un léger recul chez les sangliers en Europe et le nombre de cas se maintenant à un faible niveau, ce qui est habituel en cette saison.

En **Italie**, les cas de PPA se concentrent dans les clusters touchant le nord du pays, mais le nombre de cas diminue. Le cas le plus proche de la frontière se trouve à Savone, à environ 65 km à l'est de la France. Pour plus de détails, voir le [bulletin national italien de la peste porcine africaine](#).

En **Allemagne**, le nombre de cas a toutefois de nouveau légèrement augmenté par rapport au mois précédent. Cela s'explique principalement par le cluster de Rhénanie-du-Nord-Westphalie où la population de gibier est très dense, bien que les détections soient toujours étroitement circonscrites d'un point de vue géographique (districts d'Olpe et de Siegen-Wittgenstein).

Conséquences pour la Suisse



En Suisse, le risque d'introduire la PPA par des activités humaines est élevé. Les autorités déconseillent fortement aux voyageurs de rapporter de la viande de porc ou de sanglier provenant des régions touchées. Le virus de la PPA est très résistant dans l'environnement. Il peut survivre très longtemps dans le sang, les produits carnés et les cadavres : dans ces derniers, la survie peut être de plusieurs mois.

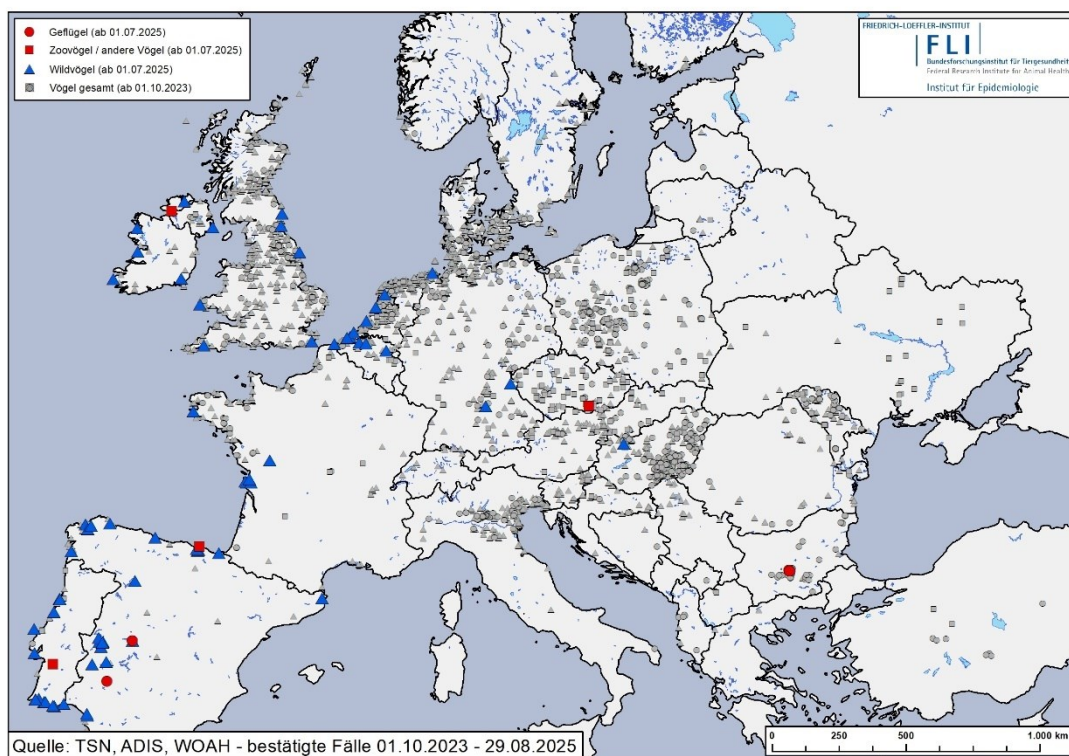
Après un voyage de chasse dans une région touchée, les chasseurs doivent nettoyer et désinfecter leurs chaussures, vêtements, ustensiles et véhicules avant le voyage de retour (voir aussi le matériel d'information plurilingue sur [site internet de l'OSAV](#)).

Maladie	Peste porcine africaine (PPA) – situation en Europe 
	Les éleveurs de porcs sont appelés à respecter strictement les mesures de biosécurité (voir les fiches d'information pour l'élevage commercial de porcs ainsi que pour l'élevage amateur). Ils peuvent contrôler les mesures de biosécurité sur leur exploitation au moyen de l'outil suivant : Animaux de rente sains – Contrôle de la biosécurité (animaux-de-rente-sains.ch). Par ailleurs, les membres du SSP peuvent également recourir à cet outil : feux de signalisation des risques PPA en Suisse SUISAG. En cas de symptômes peu clairs, les détenteurs de porcs doivent sans tarder faire appel au vétérinaire d'exploitation qui pourra clarifier le cas en procédant à un examen d'exclusion de la PPA. Au cours de la période sous revue, des examens d'exclusion de la PPA ont été réalisés dans 11 exploitations. Les résultats d'analyse étaient tous négatifs. L'IVI a réalisé la vidéo « Peste porcine africaine - Symptômes cliniques chez le porc - comment et quand réagir ? » . Dans toute la Suisse, les sangliers trouvés morts, tirés pour cause de maladie ou accidentés doivent être examinés dans le cadre du Programme national de détection précoce de la PPA chez les sangliers. Au cours de la période sous revue, 13 sangliers ont été examinés dans le cadre du Programme de détection précoce de la PPA chez les sangliers ; les résultats se sont avérés négatifs. L'OSAV fournit des informations sur les dispositions en vigueur concernant les échanges avec l'UE sur la page Mesures de protection de son site internet. Ces informations sont mises à jour au moins une fois par semaine.
Informations complémentaires	OSAV-PPA. FLI-ASP. IZSPLV. Commission européenne : carte des zones réglementées et carte interactive. Cartes interactives sur la PPA en Pologne. PPA en Italie : bulletin épidémiologique national. PPA hors UE : FAO, OMSA.

Situation

Au cours de la période sous revue, le nombre d'annonces de cas d'HPAI en Europe (57) a légèrement augmenté par rapport au mois précédent (34) (graphique HPAI).

Les annonces concernent à nouveau presque toutes le sous-type H5N1. La **Norvège** a annoncé 3 cas du sous-type H5N5. La **France** a notifié 5 cas du sous-type H5 (N non typé), tout comme la **Belgique** (3) et la **Norvège** (1).



Carte HPAI : cas de HPAI chez les volailles domestiques et les oiseaux sauvages notifiés à ADIS, TSN et au WAHIS entre le 1^{er} octobre 2023 et le 29 août 2025. Cas des deux derniers mois en rouge et bleu ; « Geflügel » (volailles) = volailles (domestiques) détenues à des fins commerciales ; « Zoovögel / andere Vögel » (oiseaux de zoo / autres oiseaux) = autres oiseaux détenus en captivité.

Volailles domestiques

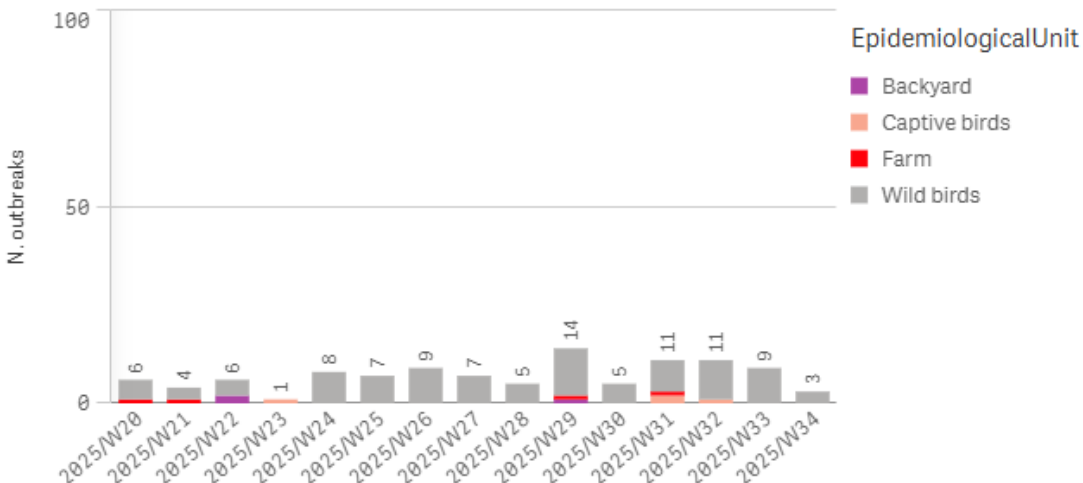
Au cours de la période sous revue, 3 cas ont été signalés chez des volailles domestiques en **Bulgarie** (mois précédent : 2) ([ADIS](#)).

Oiseaux détenus en captivité

Au cours de la période sous revue, il y a eu 3 annonces chez des oiseaux détenus en captivité en **Irlande**, au **Portugal** et en **Espagne** ([ADIS](#)) (mois précédent : 1).

Oiseaux sauvages

Au cours de la période sous revue, il y a eu au total 51 annonces chez des oiseaux sauvages (mois précédent : 31) ([ADIS](#)). La plupart des notifications venaient d'**Espagne** (19) et de **Norvège** (15). Des cas isolés ont été signalés en **France** (5), en **Belgique** (4), au **Portugal** (4) et en **Hongrie** (1).

Maladie		Influenza aviaire hautement pathogène (HPAI) – situation en Europe																																																																																			
		<table><caption>HPAI Outbreaks by Week and Source</caption><thead><tr><th>Week</th><th>Backyard</th><th>Captive birds</th><th>Farm</th><th>Wild birds</th></tr></thead><tbody><tr><td>2025/W20</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>6</td></tr><tr><td>2025/W21</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>4</td></tr><tr><td>2025/W22</td><td>6</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td></tr><tr><td>2025/W23</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td></tr><tr><td>2025/W24</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>8</td></tr><tr><td>2025/W25</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>7</td></tr><tr><td>2025/W26</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>9</td></tr><tr><td>2025/W27</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>7</td></tr><tr><td>2025/W28</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>5</td></tr><tr><td>2025/W29</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>14</td></tr><tr><td>2025/W30</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>5</td></tr><tr><td>2025/W31</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>11</td></tr><tr><td>2025/W32</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>11</td></tr><tr><td>2025/W33</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>9</td></tr><tr><td>2025/W34</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>3</td></tr></tbody></table> Graphique HPAI : cas de HPAI notifiés à ADIS, mis en évidence chez des volailles, des oiseaux détenus en captivité et des oiseaux sauvages depuis la mi-mai (semaine 20 ; état le 1^{er} septembre 2025, source : tableau de bord HPAI du EURL Avian Flu Data Portal). ADIS ne contient pas de messages en provenance de Grande-Bretagne (informations à ce sujet ici) et de Russie.				Week	Backyard	Captive birds	Farm	Wild birds	2025/W20	0	0	0	6	2025/W21	0	0	0	4	2025/W22	6	0	0	0	2025/W23	0	0	0	1	2025/W24	0	0	0	8	2025/W25	0	0	0	7	2025/W26	0	0	0	9	2025/W27	0	0	0	7	2025/W28	0	0	0	5	2025/W29	0	0	0	14	2025/W30	0	0	0	5	2025/W31	0	0	1	11	2025/W32	0	0	0	11	2025/W33	0	0	0	9	2025/W34	0	0	0	3
Week	Backyard	Captive birds	Farm	Wild birds																																																																																	
2025/W20	0	0	0	6																																																																																	
2025/W21	0	0	0	4																																																																																	
2025/W22	6	0	0	0																																																																																	
2025/W23	0	0	0	1																																																																																	
2025/W24	0	0	0	8																																																																																	
2025/W25	0	0	0	7																																																																																	
2025/W26	0	0	0	9																																																																																	
2025/W27	0	0	0	7																																																																																	
2025/W28	0	0	0	5																																																																																	
2025/W29	0	0	0	14																																																																																	
2025/W30	0	0	0	5																																																																																	
2025/W31	0	0	1	11																																																																																	
2025/W32	0	0	0	11																																																																																	
2025/W33	0	0	0	9																																																																																	
2025/W34	0	0	0	3																																																																																	
Commentaire		Le nombre de cas en Europe reste à un niveau bas, même si les cas chez les oiseaux sauvages ont légèrement augmenté par rapport au mois précédent (graphique HPAI). Les régions les plus touchées ont été les côtes atlantiques des pays du sud de l'Europe et, au cours des dernières semaines de la période sous revue, les côtes nord de la Norvège. Cette augmentation est liée au retour des oiseaux migrateurs à l'approche de l'automne et devrait continuer à augmenter dans les semaines à venir (EFSA, 2017). Aux États-Unis, des foyers isolés ont été signalés chez les volailles, tandis qu'un foyer a été enregistré chez les vaches laitières (USDA). À ce jour, ce génotype (B3.13) n'a été signalé qu'aux États-Unis. La migration saisonnière des oiseaux sauvages et l'importation de certains produits américains (par ex. ceux qui contiennent du lait cru) constituent un risque potentiel d'introduction de ce génotype en Europe (EFSA). Les experts de l'OMSA recommandent de poursuivre la surveillance chez les mammifères sauvages, mais aussi chez les mammifères détenus en captivité (OMSA – rapport de situation 73). En Suisse, des programmes de surveillance de l'influenza porcine chez l'être humain et le porc (Programme SIV) et de surveillance de la santé du gibier (Surveillance de la santé du gibier) sont déjà en cours depuis plusieurs années.																																																																																			
Conséquences pour la Suisse	<																																																																																				

Maladie	Influenza aviaire hautement pathogène (HPAI) – situation en Europe 
	Les oiseaux sauvages retrouvés morts sont systématiquement examinés afin de détecter de façon précoce une circulation éventuelle du virus HPAI en Suisse. Les personnes qui trouvent des oiseaux sauvages morts ou malades sont priées de ne pas les toucher et de les annoncer au garde-faune ou au service vétérinaire compétent, qui se chargera de les récupérer et de procéder aux analyses. Une compilation des analyses effectuées sur des oiseaux sauvages en Suisse peut être consultée sur le site internet de l'OSAV. L'OSAV fournit des informations sur les dispositions en vigueur concernant les échanges avec l'UE sur la page Mesures de protection de son site internet. Ces informations sont mises à jour au moins une fois par semaine. Les importations en provenance du Royaume-Uni (à l'exception de l'Irlande du Nord) sont régies par l'ordonnance du DFI réglant les échanges d'importation, de transit et d'exportation d'animaux et de produits animaux avec les pays tiers (OITE-PT-DFI). Les régions concernées du Royaume-Uni et les restrictions d'importation qui en découlent pour les volailles et les produits qui en sont issus sont mentionnées dans le règlement d'exécution (UE) 2021/404 (modifié en dernier lieu par le règlement d'exécution [UE] 2025/1772) et le règlement d'exécution (UE) 2021/405 (modifié en dernier lieu par le règlement d'exécution [UE] 2025/354).
Informations complémentaires	WOAH-Avian Influenza, OSAV-Grippe aviaire chez l'animal, OSAV-Fiche thématique, FLI-Aviäre Influenza, cartes interactives sur les événements en Europe Bird Flu Radar ainsi qu'au Royaume-Uni : APHA Interactive AI Disease Map

Maladie de la
langue bleue
(BT)

La situation actuelle et les mesures recommandées en **Suisse** sont présentées sur la [page internet l'OSAV consacrée à la BT](#). Les sérotypes BTV-3 et BTV-8 continuent de circuler en Suisse. La description de la situation de la BT et l'évaluation des feux de circulation se base désormais uniquement sur les sérotypes qui ne sont pas encore présents en Suisse.

Avec des foyers répartis dans tout le pays, la situation reste inchangée pour le BTV-4 en **Italie**. Le 13 août 2025, 1 cas a été signalé chez des bovins à Capo di Ponte (à 27 km de la Suisse). Le BTV-1 n'a été détecté que dans le centre et le sud du pays ([BENV](#)).

Au cours de la période sous revue, 4 foyers de BTV-4 ont été signalés en **Autriche** ([AGES](#)). Ceux-ci se trouvent à environ 300 km de la frontière suisse, dans les Länder de Carinthie et de Styrie.

En **Espagne**, le BTV-1 circule depuis le début de l'année dans le centre du pays ([Ministère de l'agriculture](#)).

Au vu de la situation actuelle, de nouveaux sérotypes pourraient apparaître en Suisse, notamment le BTV-4, déjà présent dans les pays voisins.

La [maladie de la langue bleue \(BT\)](#) est une maladie virale des ruminants et des camélidés dont les symptômes ne se manifestent généralement que chez les ovins et les bovins, et sont très similaires à ceux de la maladie hémorragique épizootique (EHD). L'évolution de la maladie diffère selon le sérotype. Le virus est transmis par des vecteurs, à savoir des cératopogonidés du genre *Culicoides*. Des informations sur la propagation de la BT en Europe et sur l'impact des changements climatiques dans ce contexte sont disponibles auprès de l'[OMSA](#).

Les pays touchés sont tenus de mettre en place des mesures de surveillance afin de suivre l'évolution de l'épizootie dans l'espace et le temps. En Suisse, la BT fait partie de la catégorie des maladies animales à combattre. La Confédération recommande et soutient financièrement la vaccination contre la maladie de la langue bleue ([Argumentaire et FAQs au sujet de la vaccination contre les épizooties à transmission vectorielle](#)). L'OSAV fournit des informations sur les dispositions en vigueur concernant les échanges avec l'UE sur la page [Mesures de protection](#) de son site internet. Ces informations sont mises à jour au moins une fois par semaine.



Fièvre du Nil occidental (West Nile Fever, WNF)	Au cours de la période sous revue, le nombre de cas chez les animaux a nettement augmenté en Europe (144, mois précédent : 31 ; ADIS), mais il s'agissait aussi dans certains cas de notifications tardives de fin juillet 2025. La majorité des cas (107 au total, dont 64 chez des oiseaux et 42 chez des équidés) sont survenus en Italie et se sont concentrés dans le centre et le nord du pays. Dans le nord de l'Italie, 43 cas ont été signalés, uniquement chez des oiseaux. Le cas le plus proche de la frontière suisse a été signalé près de Varese, à environ 15 km du Tessin. Le mois précédent, le virus de la WNF avait été détecté en Allemagne (3) ; pendant la période sous revue, il a été mis en évidence chez 15 animaux à Berlin (13 oiseaux), Hambourg (1 oiseau) et dans le sud de la Hesse (1 cheval) (carte). D'autres cas ont été signalés chez des chevaux en Croatie (9), en France (4), en Grèce (3), en Hongrie (2), en Espagne (1) et en Autriche (1), ainsi que chez des oiseaux en Autriche (1) et en Espagne (1) (ADIS). De janvier 2025 jusqu'au 6 août 2025, 6 pays d'Europe ont signalé 202 cas autochtones d'infection par le virus West Nile chez l'être humain (Italie [168], Grèce [26], France [3, dont 1 avec un lieu d'infection inconnu], Roumanie [3], Bulgarie [1] et Hongrie [1]). 10 décès ont été enregistrés en Europe (ECDC). Le nombre de cas signalés chez l'être humain jusqu'à présent en 2025 est légèrement supérieur à la moyenne des 10 dernières années pour la même période (163). Ces chiffres restent toutefois inférieurs à ceux de 2024 et 2018, années au cours desquelles la propagation du virus a été particulièrement intense, avec respectivement 382 et 385 cas signalés sur la même période (ECDC). L'ECDC estime que la saison de transmission du virus s'étend de juin à novembre. À ce jour, aucun cas de personne ou d'animal qui aurait contracté la maladie en Suisse n'a été signalé. L'annonce des chevaux qui présentent des symptômes du système nerveux central via la plateforme d'annonce et d'information Equinella et l'analyse de dépistage de la WNF effectuée sur ces chevaux permet d'identifier de manière précoce un éventuel épisode de la maladie en Suisse. La vaccination des chevaux contre la WNF est admise en Suisse. La fièvre du Nil occidental est une épizootie à surveiller. Les vétérinaires et les laboratoires d'analyses doivent annoncer les cas d'épizooties et les symptômes suspects au vétérinaire cantonal.	
Clavelée et variole caprine (CVC)	Après avoir enregistré plus de foyers en juillet 2025 que le mois précédent dans les pays concernés, le nombre total de foyers a diminué au cours de la période sous revue. La Roumanie a annoncé 2 foyers dans le sud du pays, à la frontière avec la Bulgarie (ADIS). Des zones de protection et de surveillance ont été mises en place, des mesures ont été prises et des enquêtes épidémiologiques sont en cours. En août 2025, la Grèce a signalé 166 foyers de CVC, qui se sont déclarés dans des exploitations ovines et caprines situées dans plusieurs régions du pays (ADIS). Des foyers sont aussi apparus dans la région de Macédoine-Orientale-et-Thrace, près de la frontière avec la Bulgarie et la Turquie. Les zones réglementées et les mesures ont été étendues aux régions touchées. Jusqu'au 31 décembre 2025, il est interdit d'exporter des ovins et caprins depuis la Grèce. Au cours de la période sous revue, la Bulgarie a signalé 38 foyers. Les provinces du centre-sud de Plovdiv, Stara Sagora et Haskovo étaient déjà touchées, et des cas sont désormais apparus dans les provinces voisines de Pazardzhik et Kardzhali (ADIS). Les zones réglementées et les mesures ont été étendues à la région concernée. Jusqu'au 30 novembre 2025, il est interdit d'exporter des ovins et caprins depuis la Bulgarie. La CVC est endémique dans la plupart des pays d'Afrique du Nord, au Moyen-Orient, en Asie Mineure (Turquie) et dans certaines régions d'Asie. Des introductions en Europe ont été enregistrées ces dernières années, principalement dans le sud-est de l'Europe, le plus souvent via la Turquie. Outre la contamination par contact direct d'un animal à l'autre, la propagation indirecte par le biais d'objets, de personnes et de véhicules de transport contaminés joue également un rôle en raison de la résistance du virus. Les peaux et fourrures d'animaux insuffisamment traitées sont également d'importantes sources de propagation. En Suisse, la CVC est classée comme épizootie hautement contagieuse selon l'ordonnance sur les épizooties. La maladie n'est encore jamais apparue en Suisse. L'OSAV fournit des informations sur les dispositions en vigueur concernant les échanges avec l'UE sur la page Mesures de protection de son site internet. Ces informations sont mises à jour au moins une fois par semaine.	

Fièvre
aphteuse
(FA)



La **Turquie** a déclaré 54 nouveaux foyers de FA au cours de la période sous revue et 277 nouveaux foyers ont été notifiés ultérieurement pour juillet. Ces foyers sont répartis dans tout le pays. Au cours de la période sous revue, 53 exploitations bovines (très majoritairement sérotype SAT1) et 1 exploitation ovine (sérotype O) ont été touchés ([ADIS](#)).

Au cours de la période sous revue, 2 foyers ont encore été signalés autour de la Méditerranée : en **Égypte**, dans une grande exploitation mixte de bovins et de buffles (sérotype SAT 1) ([WAHIS](#)) et en **Israël**, dans une exploitation bovine (sérotype O) ([WAHIS](#)).

Même si les mesures prises pour endiguer la fièvre aphteuse en Slovaquie, en Hongrie et en Allemagne ont été efficaces, ces événements restent inquiétants. Le risque d'introduction de la FA en Suisse est permanent, en particulier depuis la Turquie et les pays du Proche-Orient et d'Afrique du Nord bordant la mer Méditerranée, où l'épizootie est endémique. Les animaux réceptifs et certains produits animaux ne peuvent pas être importés en Suisse en provenance des zones touchées par la fièvre aphteuse. Il s'agit par exemple de produits tels que la viande, le colostrum, le lait, les produits laitiers, les peaux ou la laine et de quelques aliments pour animaux. Il est essentiel de respecter les mesures de biosécurité afin d'empêcher l'introduction de l'épizootie.

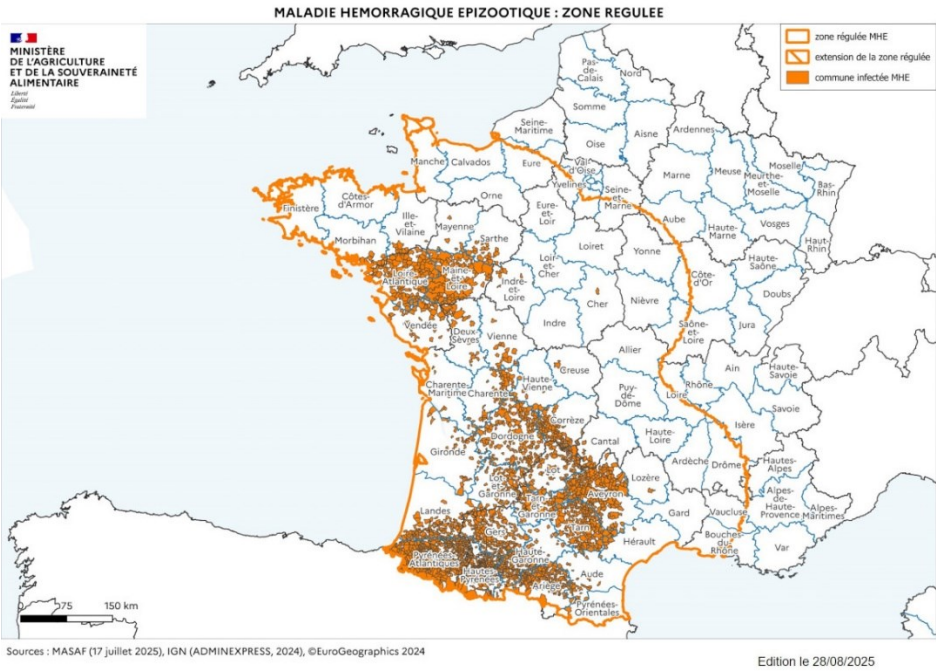
Les détenteurs d'animaux peuvent contrôler les mesures de biosécurité sur leur exploitation au moyen de l'outil suivant : [Animaux de rente sains – Contrôle de la biosécurité \(animaux-de-rente-sains.ch\)](#). En cas de symptômes peu clairs, les détenteurs d'animaux doivent sans tarder faire appel au vétérinaire d'exploitation qui pourra clarifier le cas en procédant à un [examen d'exclusion](#) de la FA. Au cours de la période sous revue, 3 [examens d'exclusion](#) de la FA ont été pratiqués. Il faut respecter les [conseils aux voyageurs](#), la [fiche thématique](#) de l'OSAV ainsi que l'[aide-mémoire sur la fièvre aphteuse](#).

Maladie
hémorragique
et épizootique
(EHD)



Au cours de la période sous revue, la **France** n'a signalé aucun nouveau foyer d'EHD. Au total, 2 foyers ont été signalés en 2025 ([communiqué de presse](#)). Les zones d'interdiction mises en place lors des foyers précédents restent en vigueur (voir carte EHD). En automne 2024, la France a mis en place un corridor de vaccination afin d'empêcher une nouvelle propagation de l'épizootie vers l'est. Le vaccin était mis à disposition gratuitement par l'État et la vaccination réalisée sur une base volontaire dans un corridor de 50 km de large. Cette stratégie de vaccination ne sera pas poursuivie en 2025. Les détenteurs d'animaux peuvent continuer à se procurer le vaccin pour leurs animaux, mais à leurs frais.

Étant donné qu'en 2024, à la même période, le nombre de foyers d'EHD a augmenté en France, la situation actuelle dans ce pays pourrait rapidement s'aggraver.



Carte EHD : localisation des communes françaises dans lesquelles des foyers ont été détectés depuis le 4 septembre 2023 et délimitation de la zone réglementée de 150 km (source : [agriculture.gouv.fr](#), 31 août 2025)

	Aucune nouvelle notification provenant du reste de l'Europe n'a été transmise (ADIS). Un vaccin contre le EHDV-8 a été autorisé dans l'UE en mars 2025 (Informations sur le produit). En Europe, seule la Belgique a mis en place une politique de vaccination obligatoire contre l'EHD dans le cadre d'une campagne nationale de lutte contre le BTV-3, le BTV-8 et l'EHDV en 2025 (site internet Baromètre de la vaccination BE). Tous les autres pays européens ont jusqu'à présent opté pour des stratégies de vaccination volontaires. L'EHD est une maladie virale des ruminants sauvages et domestiques (surtout les bovins) dont les symptômes sont très similaires à ceux de la maladie de la langue bleue (BT). Comme la BT, l'EHD est transmise par des vecteurs, à savoir des cératopogonidés du genre <i>Culicoides</i>. Les pays touchés sont tenus de mettre en place des mesures de surveillance afin de suivre l'évolution de l'épizootie dans l'espace et dans le temps. En raison de l'activité accrue des vecteurs pendant la saison chaude, il faut s'attendre à un risque accru de foyers dans les prochains temps. En Suisse, l'EHD fait partie de la catégorie des maladies animales à combattre. Elle n'y a jamais été détectée à ce jour. La Confédération recommande et soutient financièrement la vaccination contre la maladie de la langue bleue (Argumentaire et FAQs au sujet de la vaccination contre les épizooties à transmission vectorielle). L'OSAV fournit des informations sur les dispositions en vigueur concernant les échanges avec l'UE sur la page Mesures de protection de son site internet. Ces informations sont mises à jour au moins une fois par semaine.	
Peste des petits ruminants (PPR)	L'Albanie et le Kosovo avaient notifié 1 foyer le mois précédent ; au cours de la période sous revue, aucun nouveau foyer n'a été signalé dans ces deux pays (ADIS). La PPR est une maladie contagieuse causée par un morbilivirus qui touche les petits ruminants. Elle est endémique en Turquie et sévit dans la plupart des pays d'Afrique, du Proche-Orient, dans les pays d'Asie centrale jusque dans le sud-est de l'Asie. La vaccination est interdite dans l'UE et en Suisse. Des vaccins vivants atténués sont utilisés dans les régions où la maladie est endémique (FAO). La Suisse est indemne de PPR. Pour détecter de manière précoce la PPR, classée en Suisse dans les épizooties hautement contagieuses, il est important que les détenteurs d'animaux et les vétérinaires redoublent de vigilance. La PPR est une maladie aiguë accompagnée de forte fièvre. Un écoulement nasal et oculaire séreux à purulent avec érosion des muqueuses, suivi d'une diarrhée sévère mêlée de sang sont des symptômes caractéristiques de la PPR. La déshydratation massive qui s'ensuit est généralement fatale. Les espèces réceptives à la maladie sont les chèvres et les moutons, les bovins, les porcs et les ruminants sauvages. Toutefois, seuls les petits ruminants développent la maladie, les symptômes cliniques étant plus marqués chez les chèvres. L'OSAV fournit des informations sur les dispositions en vigueur concernant les échanges avec l'UE sur la page Mesures de protection de son site internet. Ces informations sont mises à jour au moins une fois par semaine.	
Anémie infectieuse des équidés (AIE)	Au cours de la période sous revue, l'Allemagne a annoncé 1 foyer d'anémie infectieuse des équidés (AIE) (ADIS). Ce foyer s'est déclaré dans le Bade-Wurtemberg et a touché 1 animal. La jument positive aurait été importée de Bulgarie en Allemagne il y a environ 2 ans et se trouvait depuis lors dans une exploitation équine du district de Tübingen (agrarheute). Des mesures visant à empêcher la propagation de la maladie ont été mises en place et des enquêtes épidémiologiques lancées. Depuis avril 2025, des cas isolés ont été signalés en France, en Belgique et en Bulgarie. Aucun lien épidémiologique n'a été établi à ce jour entre ces foyers. Les principales zones de propagation de cette maladie infectieuse incurable pour les solipèdes sont l'Amérique du Nord et l'Amérique du Sud, l'Afrique, l'Asie, l'Australie ainsi que l'Europe du Sud et l'Europe de l'Est. La Suisse est indemne de la maladie, le dernier cas remonte à juin 2017 (OSAV). Aucune action ne s'impose pour la Suisse suite aux cas annoncés. Pour l'heure, aucune mesure spéciale de protection n'est prescrite pour les mouvements d'équidés dans l'espace vétérinaire UE-Suisse (Mesures de protection).	

Petit coléoptère de la ruche	Depuis le début de l'année, l'Italie n'a signalé aucun cas d'infestation par <i>Aethina tumida</i> dans des colonies sentinelles (IZSVE). Le dernier cas a été annoncé le 13 décembre 2024 (colonies sentinelles positives). Le petit coléoptère de la ruche est établi dans la région de Calabre, au sud du pays, depuis 2014. Des colonies sentinelles y sont utilisées pour renforcer la surveillance (IZSVE). Le programme de détection précoce Apinella sera reconduit cette année, de mai à octobre, afin d'identifier rapidement une éventuelle introduction en Suisse du petit coléoptère de la ruche. Les importations représentent un risque d'introduire le parasite dans le pays, raison pour laquelle la Suisse n'importe pas d'abeilles. Afin d'empêcher l'introduction du petit coléoptère de la ruche, la Suisse applique les mesures de protection actuelles de l'UE. De plus, toutes les importations d'abeilles en Suisse sont contrôlées afin de dépister une éventuelle infestation par le petit coléoptère de la ruche.	
-------------------------------------	---	---

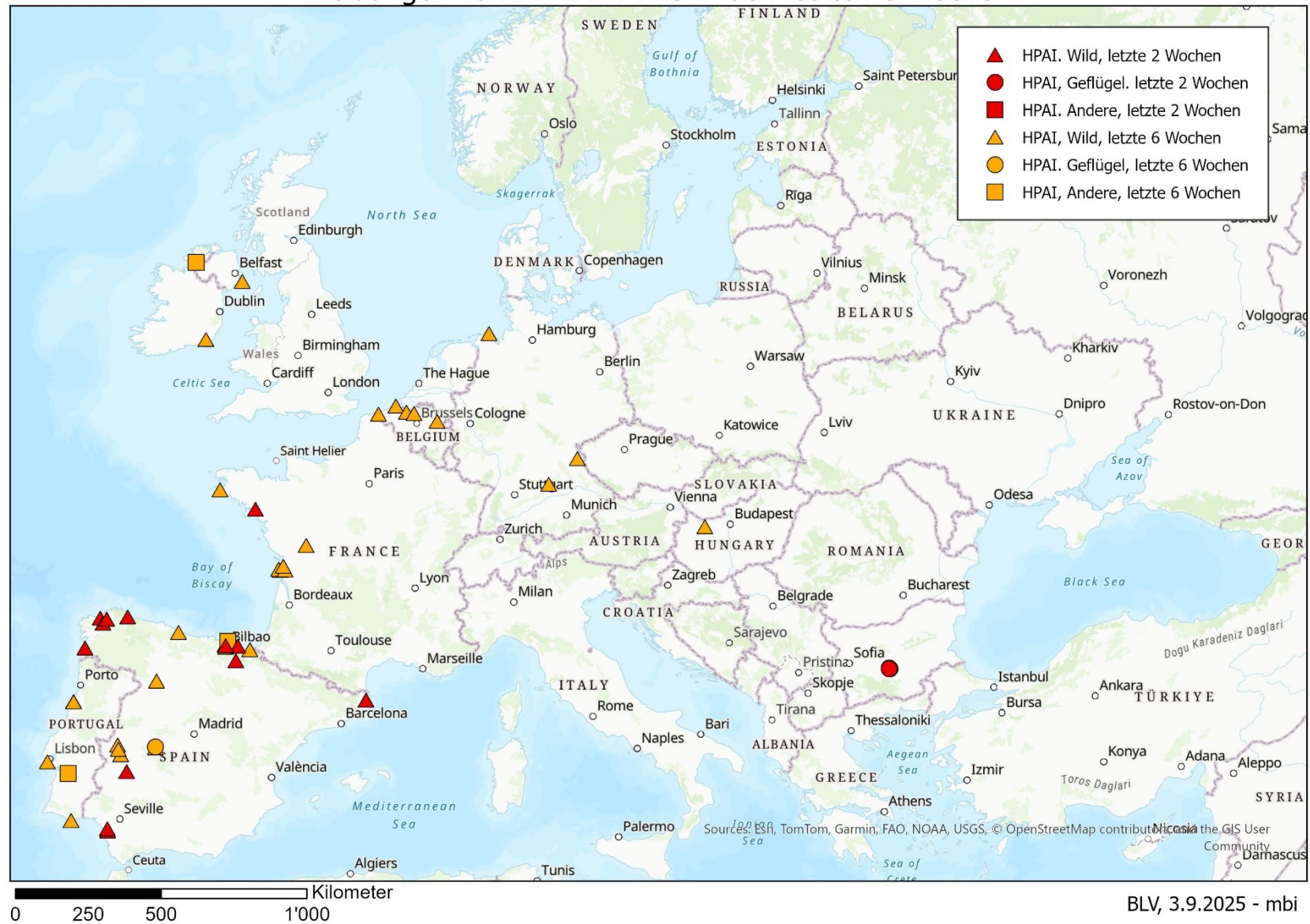
Communications rédactionnelles

Le Bulletin Radar est établi par l'OSAV en collaboration avec le Friedrich-Loeffler Institut (FLI). Il paraît en Suisse et en Allemagne en deux éditions différentes. Les évaluations des risques dus aux épisodes épizootiques et les conséquences de ces derniers sont présentées par pays. L'OSAV et le FLI assument l'entière responsabilité de la rédaction de l'édition du bulletin Radar de leur pays. Vous avez sous les yeux l'édition suisse. Les dénominations des pays utilisées dans le Bulletin Radar correspondent aux formes courtes des dénominations d'États contenues dans la liste établie par le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE). Les éditions antérieures du Bulletin Radar peuvent être consultées sur le site internet de l'OSAV à l'adresse suivante : OSAV - Bulletin Radar. Aimeriez-vous être informé de la parution du Bulletin Radar ? Vous pouvez vous inscrire [ici](#) à la newsletter électronique « Animaux de rente » de l'OSAV. Nous nous tenons à votre disposition pour toute question ou tout renseignement complémentaire : radar@blv.admin.ch.

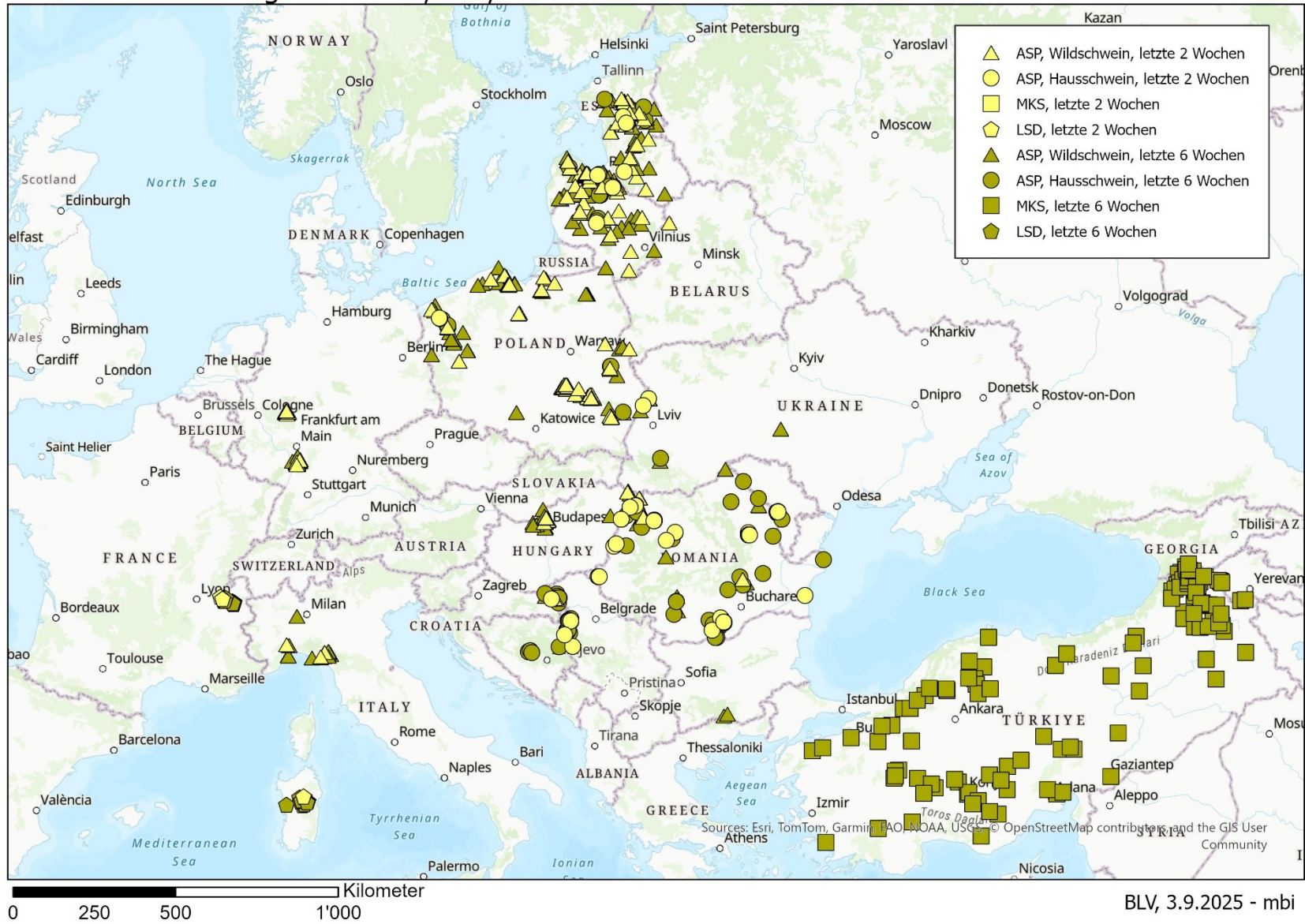
Notifications d'épizooties hautement contagieuses à ADIS de ces dernières semaines

Vous trouverez une vue d'ensemble des cas d'épizooties hautement contagieuses (IA, PPA, PPC, FA) relevés durant les six dernières semaines sur la page suivante [source : Animal Disease Information System ([ADIS](#)) : elle recense toutes les annonces officielles d'épizooties des États membres de l'UE (y c. Andorre, Îles Féroé, Islande, Norvège et Suisse) à la Commission européenne].

Meldungen von HPAI in ADIS in den letzten 6 Wochen

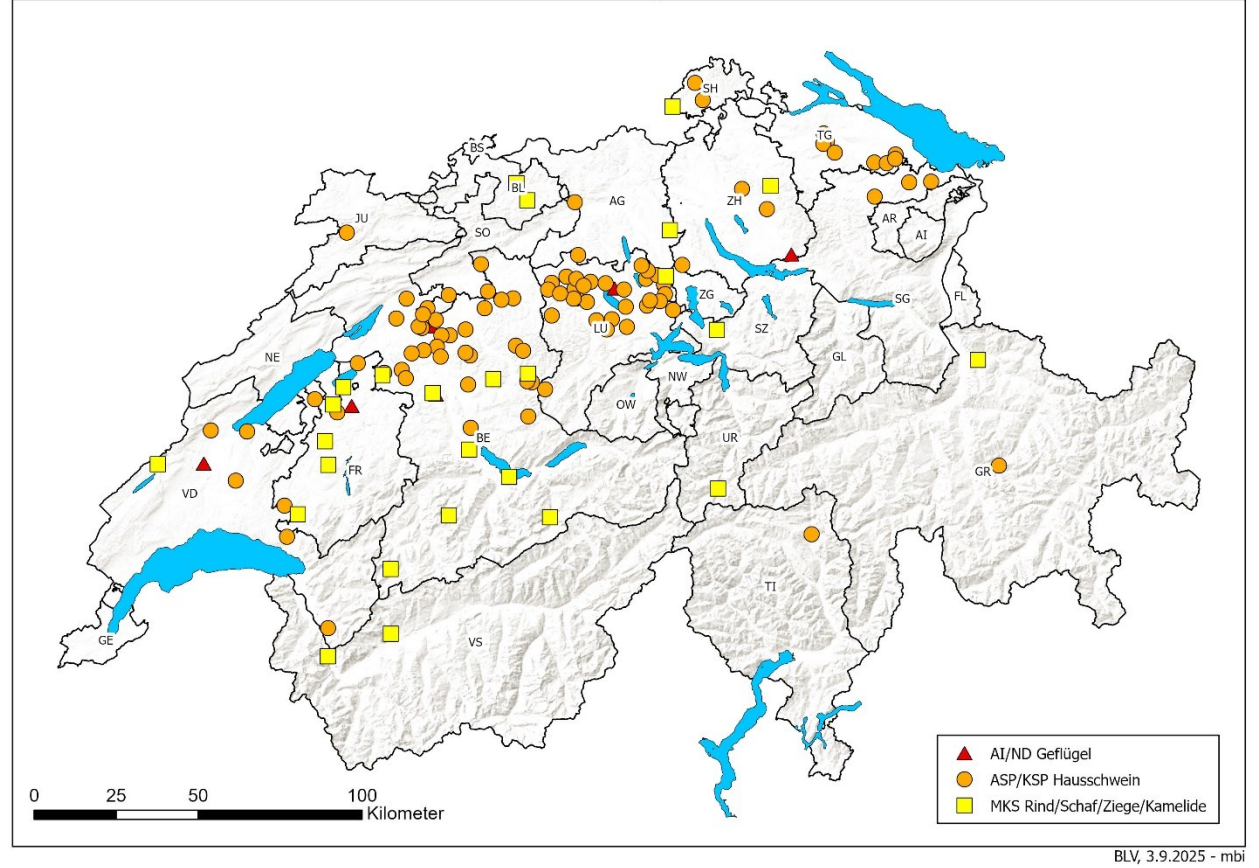


Meldungen von ASP, KSP, MKS und LSD in ADIS in den letzten 6 Wochen



Vue d'ensemble des résultats des examens d'exclusion effectués à l'égard des épizooties hautement contagieuses que sont la peste porcine africaine (PPA) et la peste porcine classique (PPC), la fièvre aphteuse (FA), l'influenza aviaire (IA) et la maladie de Newcastle (ND). Vous trouverez de plus amples informations sur les examens d'exclusion sur le site internet de l'OSAV : [PPA](#), [PPC](#), [FA](#), [IA](#) et [ND](#).

Ausschlussuntersuchungen 1.1. - 31.8.2025



BLV, 3.9.2025 - mbi

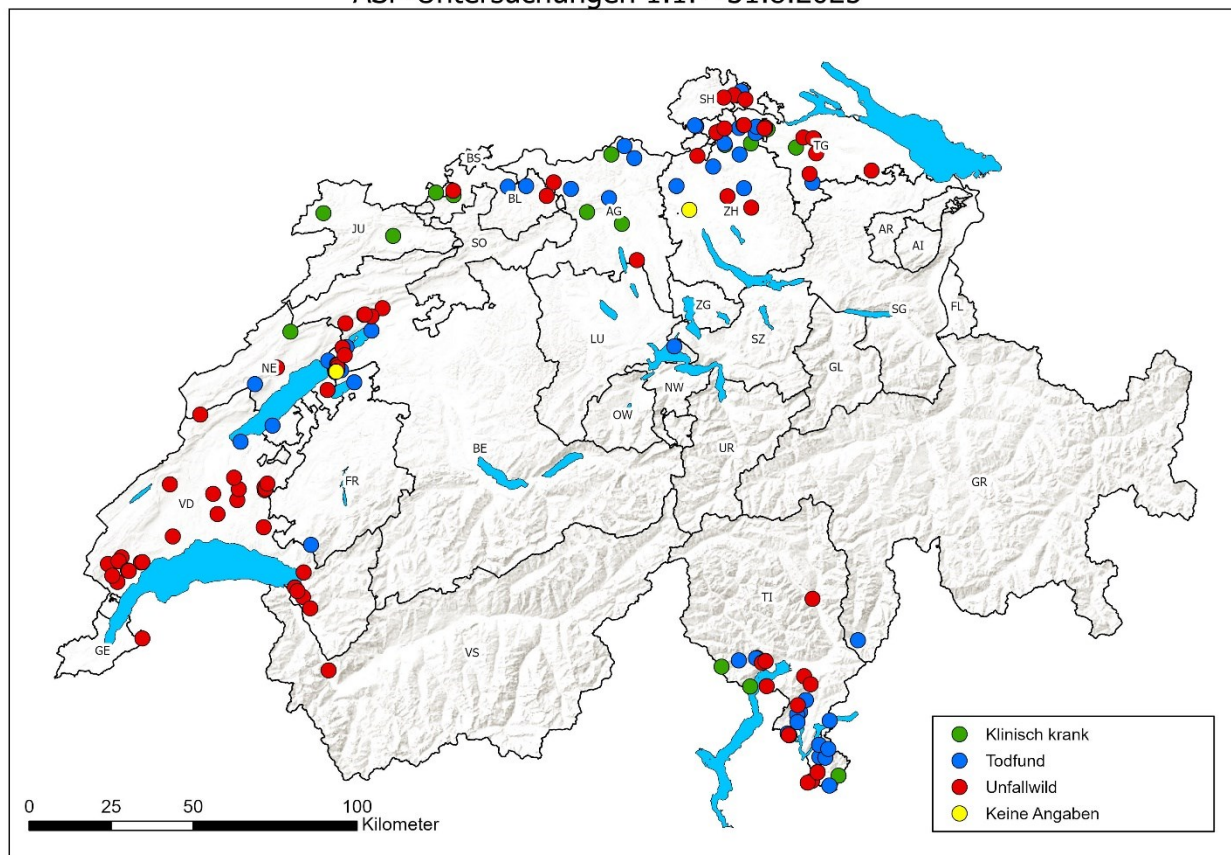
Carte des examens d'exclusion : répartition géographique des exploitations dont des échantillons ont été envoyés pour des examens d'exclusion entre le 1^{er} janvier et le 31 août 2025.

Tableau Examens d'exclusion : résultats des examens d'exclusion effectués au cours de la période sous revue. Les examens d'exclusion pratiqués dans le cadre du programme [PathoPig](#) sont signalés en tant que tels dans la colonne Expéditeur. VT = vétérinaire

Canton	Epizootie	Date du prélèvement	Expéditeur	Espèce animale	Nombre d'animaux	Résultat
BE	FA	28.07.2025	Vétérinaire	Bovin	1	négatif
BE	PPA/PPC	06.08.2025	Vétérinaire	Porc	1	négatif
BE	PPA/PPC	11.08.2025	Vétérinaire	Porc	1	négatif
LU	PPA/PPC	11.08.2025	Vétérinaire	Porc	1	négatif
LU	PPA/PPC	13.08.2025	Vétérinaire	Porc	3	négatif
BE	FA	16.08.2025	Vétérinaire	Bovin	1	négatif
TG	PPA/PPC	18.08.2025	Vétérinaire	Porc	2	négatif
SG	PPA/PPC	22.08.2025	Vétérinaire	Porc	2	négatif
SG	PPA/PPC	23.08.2025	Vétérinaire	Porc	1	négatif
SO	PPA/PPC	25.08.2025	Vétérinaire	Porc	3	négatif
VD	PPA/PPC	25.08.2025	Canton	Porc	2	négatif
BE	FA	26.08.2025	Vétérinaire	Chamois	1	négatif
LU	PPA/PPC	26.08.2025	PathoPig	Porc	1	négatif
BE	PPA/PPC	27.08.2025	Vétérinaire	Porc	1	négatif

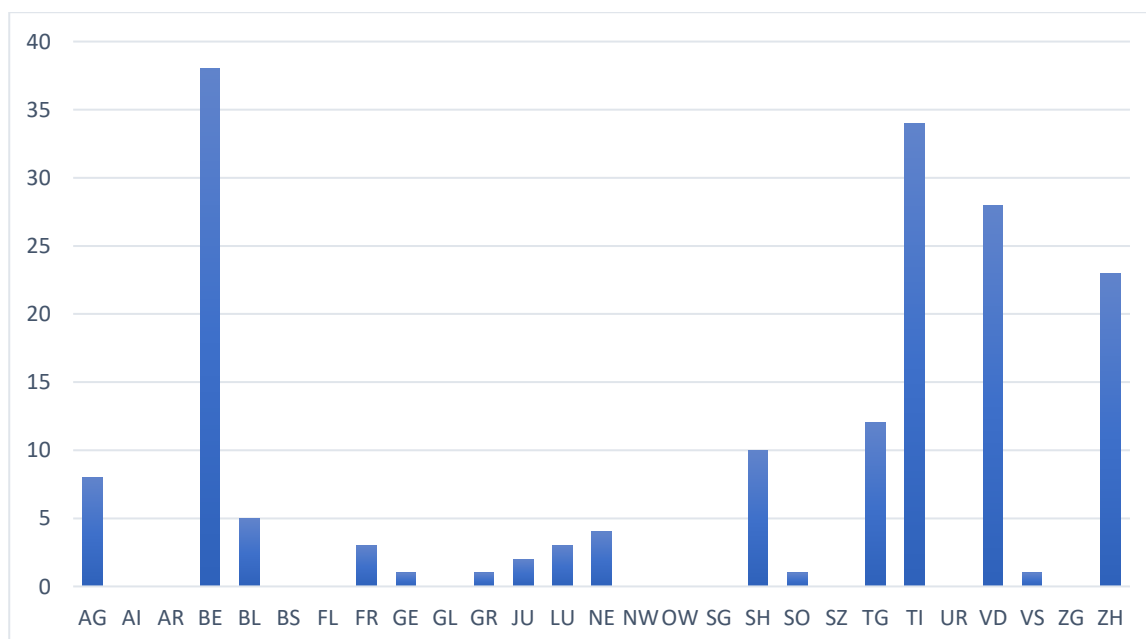
Vue d'ensemble des sangliers trouvés morts, tirés pour cause de maladie ou accidentés examinés dans le cadre du programme national de détection précoce de la PPA. Jusqu'à présent, tous les résultats des analyses de dépistage de la PPA se sont avérés négatifs. Vous trouverez de plus amples informations sur le programme sur le [site internet de l'OSAV](#).

ASP-Untersuchungen 1.1. - 31.8.2025



BLV, 3.9.2025 - mbi

Carte Détection précoce de la PPA : répartition géographique des endroits où l'on a trouvé des sangliers dont des échantillons ont été envoyés pour des examens de dépistage de la PPA durant la période du 1^{er} janvier au 31 août 2025.



Graphique Détection précoce de la PPA : nombre de sangliers analysés entre le 1^{er} janvier et le 31 août 2025 par canton.

Tableau Détection précoce de la PPA : résultats des analyses effectuées dans le cadre du programme de détection précoce de la PPA chez les sangliers au cours de la période sous revue.

Canton	Date du prélèvement	Motif d'analyse	Classe d'âge	Nombre d'animaux	Résultat
VD	01.08.2025	Gibier accidenté	Subadulte	1	négatif
BL	04.08.2025	Gibier accidenté	Subadulte	1	négatif
ZH	05.08.2025	Animal trouvé mort	Marcassin en livrée	1	négatif
ZH	06.08.2025	Symptômes cliniques	Marcassin en livrée	1	négatif
TI	06.08.2025	Animal trouvé mort	Adulte	1	négatif
VD	07.08.2025	Gibier accidenté	Adulte	1	négatif
SH	11.08.2025	Animal trouvé mort	Marcassin en livrée	1	négatif
TI	14.08.2025	Animal trouvé mort	Bête rousse	1	négatif
ZH	16.08.2025	Animal trouvé mort	Marcassin en livrée	1	négatif
BL	17.08.2025	Animal trouvé mort	Subadulte	1	négatif
BE	18.08.2025	Gibier accidenté	Marcassin en livrée	1	négatif
VD	20.08.2025	Gibier accidenté	Subadulte	1	négatif
BL	22.08.2025	Animal trouvé mort	Marcassin en livrée	1	négatif